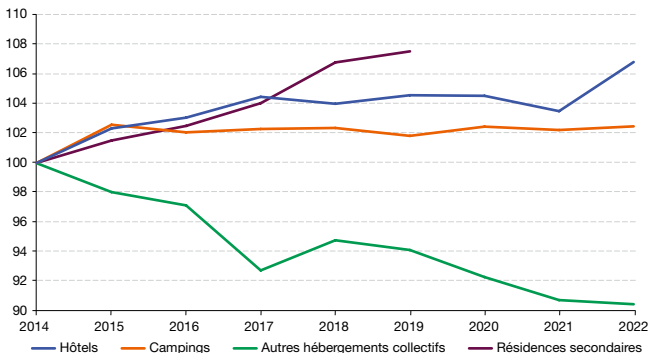


# Hébergement touristique

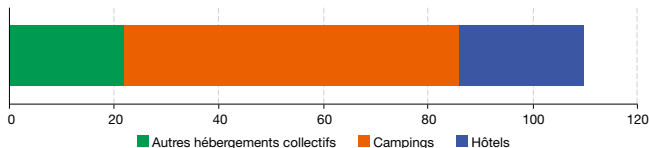
## CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE DU LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN NOMBRE DE LITS DE 2014 À 2022

En indice base 100 en 2014



## NOMBRE DE NUITÉES EN HÉBERGEMENT MARCHAND EN 2021

En millions de nuitées



Note : les autres unités d'hébergement collectif regroupent les résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs, maisons familiales et centres internationaux de séjour. Ne sont pas pris en compte les locations de particuliers à particuliers, notamment Airbnb.

Champ : communes littorales (hors estuaires) en France métropolitaine.

Sources : Insee-DGE, capacité d'hébergement touristique des communes, 2022 ; Insee, RP 2019 (pour les résidences secondaires) ; enquête de fréquentation touristique, 2021. Traitements : SDES, 2022

Le développement touristique en bord de mer est source de diverses pressions sur l'environnement : consommation d'espaces littoraux du fait d'une pression foncière souvent très forte (ports de plaisance, zones de stationnement proche de la mer, etc.), augmentation des déchets et des eaux usées, dégradation des milieux naturels et marins, érosion rapide des sols côtiers, etc.

En 2022, la capacité d'accueil marchand (en hôtels, campings et autres unités d'hébergements collectifs) des communes littorales de France métropolitaine est de 1,8 million de lits : 70 % en camping, 13 % en hôtel, 17 % dans les autres hébergements. Sur seulement 4 % du territoire, le littoral métropolitain concentre ainsi près de 40 % de la capacité d'accueil marchand. Depuis 2014, seule la capacité d'accueil dans les autres unités d'hébergement collectif du littoral métropolitain a baissé (- 10 %).

En tenant compte des résidences secondaires, la capacité d'accueil totale est 4,5 fois supérieure à la seule capacité marchande. La plus forte capacité d'accueil touristique se situe en Méditerranée avec 45 % du nombre de lits des territoires littoraux métropolitains, suivie des façades Nord Atlantique-Manche Ouest (26 %), Sud Atlantique (17 %) et Manche Est-Mer du Nord (12 %). Le taux de fonction touristique est de 133 lits pour 100 habitants permanents pour le littoral français en 2019. Il varie, selon la façade, de 105 lits (Manche Est-Mer du Nord) à 245 lits (Sud Atlantique) pour 100 habitants.

En matière de fréquentation, les hôtels, campings et autres unités d'hébergements collectifs des communes littorales métropolitaines totalisent environ 110 millions de nuitées en 2021, soit plus d'un tiers des nuitées marchandes de l'Hexagone. Près de 45 % sont effectuées en Méditerranée, dont une majorité dans le Var et l'Hérault. Les façades Sud Atlantique et Nord Atlantique-Manche Ouest représentent chacune un peu moins d'un quart des nuitées du littoral métropolitain. Avec plus de 2 300 établissements, les campings représentent la majorité des nuitées marchandes de bord de mer.